

LA GUERRE AUX COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

La **Cellule de Veille Internet (CVI)**, l'une des composantes du **Réseau anti-arnaques**, est unanime : depuis près d'une semaine c'est l'offensive des offres de complémentaires santé. Chacun rivalise d'ingéniosité pour inciter le consommateur à ouvrir l'insertion publicitaire présente sur les réseaux sociaux.

D'ailleurs la tâche est peu aisée pour le consommateur afin de déterminer s'il est en contact avec une plateforme destinée à alimenter une base de données (laquelle sera communiquée aux professionnels les plus offrants), avec un courtier (qui fera jouer son "comparateur" afin de vous trouver la formule la plus adaptée) ou directement (et c'est le cas le moins fréquent) avec un assureur ou une mutuelle.

Voici un exemple de message publicitaire sans intérêt : une offre de lancement avec un coût quotidien d'un euro (l'impact visuel est immédiat chez tout lecteur). Mais la vraie question à se poser est de savoir quelles garanties sont incluses dans une telle offre.

Le **Réseau anti-arnaques** le rappelle : ne jamais donner suite immédiatement à une offre téléphonique qui vous est faite. Prenez le temps de recevoir la version papier (un devis, et non pas un contrat) et de comparer.

Puis, au moment du choix, demandez à votre interlocuteur de vous confirmer quels sont les "plus" indéniables de sa proposition par rapport à la concurrence.



Nouvelle Mutuelle Seniors

Offre de lancement:

1€ /jour **Pendant 10 ans**

Valable jusqu'au 15 septembre 2023

Illustration de quatre carrés contenant des motifs végétaux stylisés.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)